



QU'ENTEND-ON PAR "ARMES EXPLOSIVES À LARGE RAYON D'IMPACT"?

Le terme « **armes explosives** » désigne les armes qui sont activées par la détonation d'une substance hautement explosive créant un effet de souffle et de fragmentation, comme les bombes aériennes, les obus d'artillerie, les obus de mortier, les ogives de missiles et de roquettes, les grenades ou les engins explosifs improvisés (EEI).

⁽¹⁾ Ces armes tuent et blessent les individus et endommagent les bâtiments ou infrastructures situés dans la zone où elles explosent.

Les armes explosives sont particulièrement dévastatrices pour les populations civiles dans une zone peuplée quand elles ont un « **large rayon d'impact** » : parce qu'elles ont un périmètre de destruction étendu, i.e. de fragmentation ou de souffle (ex. bombes, missiles de forte puissance) ; parce qu'elles dispersent de multiples munitions sur une large zone (ex. systèmes de lance-roquettes multiples) ; ou à cause du manque de précision de leur système de lancement (ex. armes non guidées, notamment artillerie et mortiers).

UN LOURD TRIBUT PAYÉ PAR LES CIVILS

L'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, et en particulier celles à large rayon d'impact, constitue un danger grave pour la population civile, aussi bien à court terme qu'à long terme :



Syria/ Kobani © Ph. Houliat / Handicap International

DESTRUCTION DES INFRASTRUCTURES CIVILES - L'utilisation d'armes explosives en zones peuplées entraîne la destruction non seulement des habitations, mais aussi des infrastructures, souvent vitales : hôpitaux, écoles, réseaux d'eau potable, centrales électriques, etc. Confrontés à ces destructions, et au manque d'accès aux services de base, les civils n'ont souvent d'autres choix que l'exode et leur déplacement est souvent de longue durée. L'acheminement de l'aide humanitaire est lui aussi rendu difficile par la destruction des routes, devenues inaccessibles et compromettant davantage l'accès aux services de base, notamment l'accès à la nourriture. Ainsi, au-delà des personnes et zones directement touchées par les bombardements, c'est tout le système d'une région ou d'un pays qui peut être ébranlé.

FREIN A UN RETOUR A LA NORMALE APRES LE CONFLIT - Les munitions non-explosées représentent un danger durable pour les populations civiles, les empêchant souvent de retrouver leur foyer après le conflit. Par ailleurs, la destruction des habitations et des infrastructures empêche un retour à la vie normale, les services de base (hôpitaux, écoles, production de nourriture ou d'électricité) n'étant plus accessibles.

CHIFFRES CLES⁽²⁾

- Entre 2011 et 2014, près de 150 000 décès et blessures dus à l'utilisation d'armes explosives ont été répertoriés dans le monde.
- 78% concernaient des civils.
- Quand les armes explosives ont été utilisées en zones peuplées, 90% des victimes recensées étaient des civils.
- Des victimes ont été répertoriées dans 92 pays et territoires. Les plus affectés sont l'Irak (35 959 victimes civiles), la Syrie (22 574), le Pakistan (13 058), l'Afghanistan (8 686) et Gaza (4 769).

EFFET DIRECT SUR LES PERSONNES - Les armes explosives provoquent souvent des blessures mortelles et des incapacités physiques permanentes. D'après une enquête réalisée par les équipes d'Handicap International auprès de personnes déplacées internes en Syrie entre 2012 et 2013,⁽³⁾ 60 % des personnes interrogées présentant de nouvelles blessures liées à la crise avaient été blessées par des armes explosives, parmi eux :

- 60 % présentaient des fractures,
- 25 % avaient subi une amputation,
- 7% avaient des lésions de la moelle épinière.

Souvent les personnes ayant subi des bombardements présentent également de graves traumatismes psychologiques. Par ailleurs, l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées force fréquemment les populations à fuir les zones touchées, les rendant encore plus vulnérables en période de conflit.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE POUR PROTÉGER LES CIVILS

Le droit international humanitaire (DIH), via les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, pose les principes essentiels de la protection des civils, qui s'appliquent à toutes les parties au conflit. Ainsi, celles-ci doivent respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution : les populations et biens civils doivent être protégés des hostilités, et ne pas être l'objet d'attaques.

Quand des armes explosives à large rayon d'impact sont utilisées en zones peuplées, elles causent principalement des dommages aux populations et biens civils. Une telle utilisation est donc contraire au DIH, or on constate que les conflits ont de plus en plus tendance à se dérouler en zones urbaines, en Syrie, en Ukraine, au Yémen... Les principes du DIH sont les normes minimales qui régissent le comportement des parties engagées dans un conflit et devraient être appliqués en toute circonstance. Cependant en l'absence d'instruments spécifiques ou de règles claires sur l'usage de ces armes dans ce contexte, il est urgent d'agir afin de garantir la protection des civils. Les Etats doivent reconnaître l'atteinte aux principes du DIH que constitue l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, et par conséquent, qu'ils précisent les règles concernant l'utilisation de ces armes, avec pour seul objectif de respecter leurs engagements en matière de protection des populations civiles.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE LARGEMENT MOBILISÉE

- **53 Etats et territoires⁽¹⁾, 3 groupes d'Etats⁽²⁾, le Secrétaire Général des Nations Unies ainsi que plusieurs agences des Nations Unies, le Comité International de la Croix Rouge et l'Union Européenne** ont reconnu officiellement que l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées pose un problème humanitaire spécifique.
- Parmi ces pays, 28⁽³⁾ ont appelé à prendre des mesures face à cette menace, y compris en soutenant l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies à l'élaboration d'une déclaration politique sur ce sujet.
- Le Réseau International sur les Armes Explosives (INEW) cofondé en 2011 par Handicap International, réunit 19 ONG internationales appelant à des mesures immédiates afin de prévenir les souffrances humaines causées par l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées.

- **Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies :**
"Ce carnage d'innocents ne doit pas continuer... Nous devons aller vers des engagements politiques fermes pour éviter l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, conformément au droit international humanitaire, qui est si souvent négligé."
- **Le Comité International de la Croix Rouge :**
"L'utilisation d'armes explosives en zones peuplées soulève de graves préoccupations en matière de respect du droit, en particulier en milieu urbain. Ces armes ont souvent des effets indiscriminés [...]. De nombreux civils sont tués ou blessés par ces armes. Les infrastructures essentielles dont les civils dépendent pour subsister et survivre, telles que les centrales électriques, les usines de traitement de l'eau et les hôpitaux, peuvent être continuellement et cumulativement endommagées, de sorte qu'elles cessent d'être en mesure de fournir les services essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux de la population."

Les pyramides, la mobilisation citoyenne en France : Handicap International organise la Pyramide de chaussures, depuis 20 ans et dans plusieurs villes françaises, pour mobiliser les citoyens contre les mines, les bombes à sous-munitions et l'utilisation des armes explosives en zones peuplées. Chaque année, des milliers de citoyens viennent nous soutenir et font entendre leurs voix en signant la pétition contre ces armes inhumaines. Prochaine édition le samedi 24 septembre 2016⁽⁴⁾!

RECOMMANDATIONS

HANDICAP INTERNATIONAL APPELLE LA FRANCE À :

- **Participer à l'élaboration d'une déclaration politique internationale pour protéger les civils de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées.**
- Reconnaître que l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées constitue une menace grave pour les civils.
- S'engager à cesser et saisir toutes les opportunités internationales à venir pour condamner systématiquement l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées.
- Revoir sa politique et ses pratiques nationales relatives à l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées et partager ses bonnes pratiques.
- Reconnaître les droits des survivants, des familles des personnes tuées ou blessées et des communautés affectées, et assurer une réponse à leurs besoins à court et long termes.

POUR ALLER PLUS LOIN

INEW, "Explosive Weapons and the Protection of Civilians", Janvier 2015 | Human Rights Watch, "Deadly Cargo: Explosive weapons in populated areas", Janvier 2015 | CICR, "Rapport de la reunion d'experts: Armes explosives en zones peuplées, considérations humanitaire, juridique, technique et militaire", février 2015 | CICR, "Améliorer la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées: élaboration d'un programme de politique et de recherche", Septembre 2011 | Handicap International, "L'utilisation d'armes explosives en Syrie: un héritage mortel", 2015 | Handicap International, "Kobané: le piège des restes explosifs", 2015.

References (1) Afghanistan, Afrique du Sud, **Allemagne**, Angola, Argentine, **Australie**, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, **Belgique**, Bénin, Botswana, **Canada**, Chili, **Costa Rica**, Danemark, **Espagne**, Etats-Unis, Finlande, Gabon, Grèce, Guatemala, Indonésie, Irlande, Islande, Japon, **Jordanie**, **Liechtenstein**, **Lituanie**, Luxembourg, **Malaisie**, Mali, **Mexique**, **Monténégro**, Nigeria, **Norvège**, **Nouvelle Zélande**, Panama, **Pays-Bas**, **Pologne**, Qatar, **République de Corée**, **Slovaquie**, Slovénie, Suède, **Suisse**, Territoires Palestiniens Occupés, Thaïlande, Togo, **Tunisie**, Turquie, **Ukraine**, Union Européenne, **Vatican** (à la date du 29 mars 2016). | (2) L'Union européenne, le Human Security Network et le Groupe nordique | (3) Etats en gras dans la liste ci-dessus (à la date du 29 mars 2016). | (4) Voir le site dédié: www.handicap-international.fr/pyramide-chaussures.